

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**MARCHE DE TRAVAUX****Procédure adaptée**(Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics)
-----**RC**Maître d'Ouvrage :

Ville de Noyelles-sous-Lens

Maîtrise d'Œuvre :
_____BERIM - Agence des Hauts de France
297, Boulevard de Liège - BP 70 103 - 59502 DOUAI CEDEXObjet du Marché :

Rénovation énergétique des installations d'éclairage public

Remise des offresDate et heure limites de réception : 1^{er} OCTOBRE 2026

SOMMAIRE

1.	OBJET DE L'APPEL D'OFFRES.....	4
2.	CONDITIONS DE L'APPEL D'OFFRES.....	4
2.1	ÉTENDUE DE LA CONSULTATION ET MODE D'APPEL D'OFFRES.....	4
2.2	DÉCOMPOSITION EN TRANCHES ET EN LOTS.....	4
2.3	NATURE DE L'ATTRIBUTAIRE.....	4
2.4	CONTROLE TECHNIQUE.....	4
2.5	CONTROLE DE SECURITE.....	4
2.6	MODALITES DE REGLEMENT ET PRIX.....	4
2.7	COMPLÉMENTS A APPORTER AU C.C.T.P.....	5
2.8	VARIANTES ET OPTIONS.....	5
2.9	DÉLAI D'EXÉCUTION.....	5
2.10	MODIFICATIONS DE DÉTAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION.....	5
2.11	DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES.....	5
2.12	PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DES PROJETS.....	5
2.13	DISPOSITIONS RELATIVES AUX TRAVAUX INTÉRESSANT LA DÉFENSE.....	5
2.14	GARANTIE PARTICULIÈRE POUR MATÉRIAUX DE TYPE NOUVEAU.....	5
2.15	MESURES PARTICULIÈRES CONCERNANT LA SÉCURITÉ ET LA PROTECTION DE LA SANTÉ DES TRAVAILLEURS	
	6	
2.16	MESURES PARTICULIÈRES CONCERNANT L'ORGANISATION DE CHANTIER.....	6
3.	CONDITIONS D'EXECUTION DU MARCHE.....	6
3.1	DUREE DU MARCHE.....	6
3.2	CLAUDE DE RECONDUCTION DU MARCHE.....	6
3.3	REMISE EN COMPETITION DES TITULAIRES.....	6
3.4	PHASAGE D'EXECUTION.....	6
3.5	TRAVAUX URGENTS.....	6

4.	NATURE DES CANDIDATS.....	7
5.	PRÉSENTATION DES OFFRES.....	7
5.1	MODALITES DE REMISE DU DOSSIER DE CONSULTATION.....	7
5.2	CONDITIONS DE PARTICIPATION.....	7
5.3	RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SITUATION PROPRE DE L'ENTREPRENEUR.....	7
5.4	CONTENU DE L'OFFRE.....	8
5.5	NEGOCIATION AVEC LES CANDIDATS.....	9
5.6	DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES.....	9
6.	ANALYSE DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES.....	10
6.1	POUR L'EXAMEN DES OFFRES.....	10
7.	CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES.....	11
8.	INDEMNITES DES CANDIDATS AYANT REMIS UNE OFFRE.....	11
	RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES.....	11

1. OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Le présent marché est situé sur la commune de Noyelles-sous-Lens. Le présent marché de travaux concerne la rénovation l'éclairage public sur un ensemble de points lumineux déterminés, répartis sur tout le territoire de la commune. Le présent règlement de consultation définit les critères d'attribution et les éléments sur lesquels les soumissionnaires sont jugés et notés en vue de l'obtention du marché.

2. CONDITIONS DE L'APPEL D'OFFRES

2.1 ÉTENDUE DE LA CONSULTATION ET MODE D'APPEL D'OFFRES

Le présent marché est passé dans le cadre d'une consultation effectuée conformément au code de la commande publique 2019 (Procédure adaptée).

2.1.1 Maîtrise d'œuvre

La Maîtrise d'œuvre est assurée pour le présent dossier par :

BERIM – Agence des Hauts de France
297, Bd de Liège 59502 – DOUAI
Tel : 03 27 08 16 20
Fax : 03 27 08 16 21

2.2 DÉCOMPOSITION EN TRANCHES ET EN LOTS

Le présent marché est décomposé en trois tranches :

TF / Tranche ferme -année 2026

TO1 / Tranche optionnelle N°1 – année 2027

TO2 / Tranche optionnelle N°2 – année 2028

2.3 NATURE DE L'ATTRIBUTAIRE

Le marché sera conclu :

- soit avec un entrepreneur unique,
- soit avec des entrepreneurs groupés conjoints.

2.4 CONTROLE TECHNIQUE

Sans Objet.

2.5 CONTROLE DE SECURITE

L'ouvrage à réaliser est soumis à la coordination sur la sécurité et la protection de la santé prévue par la Loi du 31 décembre 1993.

L'entrepreneur se référera à la législation en vigueur, au Code du Travail.

2.6 MODALITES DE REGLEMENT ET PRIX

La Société chargée de cette mission est rémunérée par le Maître d'Ouvrage.

2.6.1 Mode de paiement

Le paiement se fera par virement au moyen d'un mandat administratif.

2.6.2 Délai de paiement

Le délai de paiement est prévu à l'article 8.7 du Cahier des Clauses Administratives Particulières.

2.7 COMPLÉMENTS A APPORTER AU C.C.T.P.

Les concurrents n'ont pas à apporter de compléments aux Cahiers des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.).

Dans le cas où la rédaction de ce document leur semblerait anormale ou ambiguë, il leur appartiendra de le signaler au Maître d'œuvre qui éventuellement précisera les points évoqués de l'ensemble des concurrents.

2.8 VARIANTES ET OPTIONS

Le marché n'est pas ouvert aux variantes.

2.9 DÉLAI D'EXÉCUTION

Le délai d'exécution est de 4 mois à compter de la date figurant sur l'ordre de service et est fixé dans le cadre de l'Acte d'Engagement. Il ne peut en aucun cas être prolongé. Il est décomposé comme suit :

- TF / Tranche ferme -année 2026 - Une période de préparation d'un (1) mois et une période de travaux y compris réception de trois (3) mois
- TO1 / Tranche optionnelle N°1 – année 2027- Une période de préparation d'un (1) mois et une période de travaux y compris réception de trois (3) mois
- TO2 / Tranche optionnelle N°2 – année 2028- Une période de préparation d'un (1) mois et une période de travaux y compris réception de trois (3) mois

2.10 MODIFICATIONS DE DÉTAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION

Le Maître de l'Ouvrage se réserve le droit d'apporter au plus tard dix jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2.11 DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à : **cent quatre-vingt (180) jours** à compter de la date limite de remise des offres.

2.12 PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DES PROJETS

Sans objet

2.13 DISPOSITIONS RELATIVES AUX TRAVAUX INTÉRESSANT LA DÉFENSE

Sans objet.

2.14 GARANTIE PARTICULIÈRE POUR MATÉRIAUX DE TYPE NOUVEAU

Sans objet.

2.15 MESURES PARTICULIÈRES CONCERNANT LA SÉCURITÉ ET LA PROTECTION DE LA SANTÉ DES TRAVAILLEURS

2.15.1 Plan général de coordination au dossier de consultation

Le chantier étant soumis aux dispositions de la Loi n° 93.1418 du 31 Décembre 1993 et des textes pris pour son application :

- L'/Les entreprise(s) retenue(s) et ses/leurs sous-traitants éventuels seront tenus de remettre au coordonnateur SPS un Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé (PPSPS).

2.15.2 Plan particulier de sécurité et de protection de la santé

Ce plan sera établi par l'entreprise et remis au coordonnateur de sécurité dans les trente (30) jours suivant la signature du marché ainsi que les P.P.S.P.S. de chacune des entreprises sous-traitantes.

2.15.3 Voies et réseaux divers

Le chantier est soumis à la section 7 du décret 94-1159 du 26 décembre 1994 concernant les voies et réseaux divers à réaliser avant ouverture du chantier.

Les travaux correspondants et, en particulier :

- Eclairage public, seront à la charge de l'entreprise et réalisés pendant la période de préparation prévue au règlement de consultation (RC).

A l'appui de leur offre, les entreprises devront fournir toutes précisions sur ces raccordements et distingueront les besoins intéressant la sécurité et la protection de la santé des travailleurs.

2.16 MESURES PARTICULIÈRES CONCERNANT L'ORGANISATION DE CHANTIER

Sans objet

3. CONDITIONS D'EXECUTION DU MARCHE

3.1 DUREE DU MARCHE

Les règles concernant la durée du marché sont fixées dans l'acte d'engagement et ne peuvent en aucun cas être changées.

3.2 CLAUSE DE RECONDUCTION DU MARCHE

Il n'est pas prévu de reconduction du marché.

3.3 REMISE EN COMPETITION DES TITULAIRES

Il n'est prévu aucune disposition particulière.

3.4 PHASAGE D'EXECUTION

Le phasage sera à définir par le candidat

3.5 TRAVAUX URGENTS

Sans objet.

4. NATURE DES CANDIDATS

Le pouvoir adjudicateur ne pose aucune restriction quant à la nature des candidats à la présente consultation dans la mesure où ceux-ci disposent des capacités matérielles et humaines et qu'ils présentent des certificats de capacité pour des travaux de même nature.

5. PRÉSENTATION DES OFFRES

5.1 MODALITES DE REMISE DU DOSSIER DE CONSULTATION

Les demandes d'envois ou de retraits de dossiers s'effectuent jusqu'à la date limite de remise des offres sur la plateforme du centre de gestion des marchés publics du cdg62 ou possibilité d'avoir une copie de sauvegarde par clef USB en mairie

Date limite de remise : 1^{er} octobre 2026

Le dossier à remettre par les candidats sera déposé sur la plateforme de dématérialisation prévue à cet effet.

Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager le candidat.

Chaque candidat ne pourra remettre, pour la présente consultation, qu'une seule offre en agissant en qualité soit de candidat individuel, soit de membre d'un groupement.

5.2 CONDITIONS DE PARTICIPATION

Conditions de participation : seront écartés les candidats non recevables en application du code de la commande publique 2019

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française.

5.3 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SITUATION PROPRE DE L'ENTREPRENEUR :

5.3.1 Forme juridique :

Les candidats auront à produire un dossier complet comprenant les justifications imposées par le code de la commande publique 2019

5.3.2 Capacité économique et financière :

Justifications de la capacité financière et économique de l'Entreprise dont la déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les travaux auxquels se réfère le marché, **réalisés au cours des trois dernières exercices.**

5.3.3 Capacité technique :

1. Des références accompagnées de certificats de capacité délivrés par les Hommes de l'Art pour les travaux en cours ou réalisées au cours des TROIS dernières années, en indiquant le montant, la date et le bénéficiaire et d'une importance comparable ou sensiblement équivalente à celle des travaux faisant l'objet du présent marché,

2. Le certificat de qualification professionnelle délivré par l'Organisme professionnel de qualification et de certification du bâtiment et des activités annexes ou son fac-similé (QUALIBAT, QUALIFELEC, Fédération Nationale des T.P.,...) pour les qualifications et en particulier :

- travaux de réseaux ainsi que la qualification électrique BOV/HOV ou références similaires

3. Une note présentant les renseignements relatifs à la nature et aux moyens techniques de l'entreprise qui seront appliqués au chantier
4. Un état du personnel et du matériel dont dispose le centre de profit soumissionnant.
5. Une note présentant les moyens qui seront mis en place pour garantir les accès des riverains à leurs habitations
6. Une note présentant les renseignements permettant de juger de la capacité de l'entreprise à mettre en place une démarche d'assurance qualité sur le chantier, notamment
 - une certification ISO 9001 ou ISO 9002 délivré par un organisme accrédité (AFAQ...)
 - ou équivalent

5.4 CONTENU DE L'OFFRE

Les entreprises auront à produire les pièces suivantes par offre dématérialisée
--

5.4.1 Un projet de marché comprenant :

- ◆ **un Acte d'Engagement (A.E.)** cadre à compléter daté et signé par les représentants qualifiés de toutes les entreprises ayant vocation à être titulaire du marché ; cet Acte d'Engagement sera accompagné éventuellement par les demandes d'acceptation de sous-traitants, et d'agrément des conditions de paiement, pour les sous-traitants désignés au marché (annexé au cadre d'acte d'engagement en cas de sous-traitance). Que des sous-traitants soient désignés ou non au marché, **le candidat devra indiquer dans l'Acte d'Engagement le montant des prestations qu'il envisage de sous-traiter** et, par différence avec son offre le montant maximal de la créance qu'il pourra présenter en nantissement.
- ◆ **Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.)** cahier inclus dans le dossier de consultation et qui doit être accepté sans modification.
- ◆ **Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.)** cahier inclus dans le dossier de consultation et qui doit être accepté sans modification.
- ◆ **Le Bordereau des prix unitaires ;**
- ◆ **Le Détail Quantitatif Estimatif (dont un exemplaire au format informatique modifiable) ;**
- ◆ **Un mémoire technique comprenant :**

Une Présentation de l'entreprise et des moyens mis à disposition pour le chantier (matériel et effectif):

1. Moyens humains:
 - ✓ Nom du responsable du service chargé de réaliser les travaux, adresse, n° de téléphone,
 - ✓ Personne signataire du marché, nom, fonction, adresse,
 - ✓ Effectif propre à l'entreprise mis en place pour le chantier,
 - ✓ Description de l'encadrement du chantier (nominatif lorsque possible).
2. Moyens matériels:
 - ✓ Moyens en matériel prévus pour le chantier.
3. Tâches sous-traitées:

- ✓ Tâches sous-traitées et liste des sous-traitants.
- 4. Note sur la démarche proposée par l'entreprise pour assurer la qualité des prestations.
- 5. Un planning détaillé de l'opération.
- 6. Fiches techniques des matériels mis en œuvre ;

5.4.1.1 Notation de l'Offre Technique

Il n'est pas prévu d'audition des candidats. Les offres techniques des soumissionnaires au présent marché seront évaluées sur 4 grands critères définis de la manière suivante :

- **CRITÈRE A : Reconnaissance de sites, analyse des contraintes spécifiques,**
(sont en autres attendus : connaissance du candidat du projet SEVE de la Fédération Départementale de l'Energie du Pas-de-Calais; Un reportage photo joint avec les remarques et constatations du candidat est un plus ; Des études d'éclairement spécifique par rue en respectant les zones d'emprise suivant le plan marché
- **CRITÈRE B : Méthodologie, moyens techniques et humains mis en œuvre ;**
(sont en autres attendus : la méthodologie complète de préparation et d'exécution des travaux, avec l'ensemble de l'équipe dédiée et le matériel alloué, les mesures du candidat prises pour l'environnement, la sécurité, l'hygiène, la santé et les conditions de travail, la gestion et la réduction des nuisances pour les riverains et la commune, etc...)
- **CRITÈRE C : Matériels et technologies mis en œuvre ;**
*(sont en autres attendus : les fiches techniques de tous les matériels mis en œuvre (câblages, accessoires de fixations, crosses, lanternes, coffrets classe II, armoires de commande, horloge astronomique, etc..)
Une notes de calculs sur les économies d'énergie et financières liées aux performances LEDs par rapport aux sources à décharge traditionnelles et les économies grâce à la gradation de puissance est un plus ;*
- **CRITÈRE D : Un planning détaillé de l'opération ;**
(sont en autres attendus : un planning complet et détaillé, depuis la phase de préparation jusqu'à la réception, dans le respect des délais fixés par l'acte d'engagement, cohérent en durée et en moyens humains et matériels par rapport aux tâches à exécuter, prise en compte des délais de commande du matériel, des temps de séchages des massifs, etc..)

Tout élément ou information supplémentaire que le candidat souhaite intégrer dans son offre technique sera analysé(e) et évalué(e) à condition de s'intégrer dans l'un des critères énoncés ci-dessus.

5.5 NEGOCIATION AVEC LES CANDIDATS

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'auditionner/négocier avec les trois candidats ayant déposés les offres considérées comme les plus avantageuses, ceux-ci se devant de remettre, avant la date et l'heure limites de remise des offres indiquées en page de garde du présent règlement, une proposition complète et compétitive. Ils ne pourront contester l'absence de négociation si leur offre est rejetée soit qu'elle ait été incomplète, soit qu'elle dépassait le budget alloué par la collectivité, soit qu'elle se soit révélée ne pas être l'offre la plus avantageuse face à d'autres offres concurrentes.

5.6 DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES :

La date limite de réception des offres est fixée au 1^{er} octobre 2026 délai de rigueur.

6. ANALYSE DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues au code de la commande publique 2019.

Pour l'examen des candidatures :

Ne seront pas admises les candidatures :

- les candidatures qui ne sont pas accompagnées des pièces mentionnées au Chapitre des Justifications à produire au plan des capacités économique, financière et technique.
- Les candidatures qui ne présentent pas des garanties techniques et financières suffisantes.

6.1 POUR L'EXAMEN DES OFFRES :

Les critères de jugement des offres seront appréciés avec la pondération suivante:

Rang	Critères	Cotation
1	Valeur technique de l'offre	60
2	Prix	40

6.1.1 Critère technique

Ces critères seront pondérés en attribuant sur un total de 100 points, **60 points sur la valeur technique** réparties de la manière suivante :

- 20 points pour le critère A,
- 10 points pour le critère B,
- 10 points pour le critère C,
- 20 points pour le critère D,

Ces critères font références aux caractéristiques techniques de l'article 5.4.1.1

6.1.2 Critère prix des prestations

Il sera jugé sur 40 points. Il est proposé d'utiliser pour la cotation du prix la méthode suivante :

Offre la « moins-disante »
40 x Offre du candidat

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues au code de la commande publique 2019

La commission d'appel d'offres examinera l'offre de base des candidats proposées, pour établir un classement.

Les offres sont classées par ordre décroissant.

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées dans le détail quantitatif estimatif ou dans le bordereau de prix unitaires et l'acte d'engagement figurant dans l'offre d'un concurrent, le montant de ce prix ne sera pas rectifié pour le jugement de la consultation (l'ordre de priorité des pièces étant Acte d'engagement, bordereau de prix unitaires et détail quantitatif estimatif).

Toutefois, si l'entrepreneur concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier ce renseignement pour le mettre en harmonie avec le prix forfaitaire ou le prix unitaire correspondant ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Si le candidat retenu ne fournit pas la déclaration ou les certificats mentionnés au code de la commande publique 2019 son offre est rejetée. Dans ce cas, l'élimination du candidat est prononcée par la PRM qui présente la même demande au candidat suivant dans le classement des offres.

Tout rabais ou remise de toute nature qui n'est pas expressément autorisé par le règlement et l'acte d'engagement ne sera pas pris en compte.

7. CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

Remise des plis par voie électronique :

Conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique, le pouvoir adjudicateur oblige que la transmission des candidatures et des offres des entreprises soient effectuées jusqu'à la date limite de remise des offres sur la plateforme du centre de gestion des marchés publics du cdg62.

Remise des plis sur support papier :

Le pouvoir adjudicateur impose la transmission des plis par voie électronique pour cette consultation. Par conséquent la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8. INDEMNITES DES CANDIDATS AYANT REMIS UNE OFFRE

Sans objet.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les soumissionnaires pourront s'adresser :

pour les renseignements d'ordre administratif :

Mairie de NOYELLES-SOUS-LENS

17 rue de la République
62221 NOYELLES-SOUS-LENS
Tél : 03.21.13.02.30

pour les renseignements d'ordre technique :

BERIM Agence des Hauts de France

Monsieur POUDROUX
t.poudroux@berim.fr
297, Bd de Liège – BP 70103
59502 Douai Cedex
Tél : 03.27.08.16.20

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires ou pour effectuer une visite sur site qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 15 jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite. Une réponse sera alors adressée en temps utile à tous les candidats ayant retiré le dossier au plus tard 7 jours avant la date limite de remise des offres.